

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-AC416

présenté par

M. Diouara, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	3 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Création d'un fonds public de soutien à l'emploi associatif (<i>ligne nouvelle</i>)	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons la création d'un fonds public de soutien à l'emploi associatif, destiné à financer partiellement les salaires dans les associations à vocation sociale, culturelle, environnementale et sportive dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV). Ce fonds viserait à soulager les associations de la charge salariale et à pérenniser les emplois au sein d'un secteur qui joue un rôle crucial dans la cohésion sociale, l'accès à la culture, la préservation de l'environnement et la promotion du sport pour tous. Les associations représentent un pilier fondamental du tissu social en France. Elles œuvrent dans des domaines essentiels qui complètent et soutiennent l'action publique, mais elles font face à des difficultés croissantes pour financer les emplois qu'elles créent. Les salaires, souvent faibles dans ce secteur, pèsent lourd sur leurs budgets, d'autant plus dans le contexte économique actuel marqué par l'inflation et la réduction de certaines subventions.

Ce fonds de soutien à l'emploi associatif a pour objectif :

D'encourager la création et la pérennisation d'emplois au sein des associations, en prenant en charge une partie des coûts salariaux, ce qui permettrait aux structures de concentrer leurs ressources sur leurs missions sociales, culturelles, environnementales et sportives. De renforcer le dynamisme associatif et de soutenir l'emploi local, notamment dans les territoires fragiles, où les associations jouent souvent un rôle de premier plan pour l'inclusion sociale et l'animation locale. De valoriser le secteur associatif, souvent en difficulté pour recruter en étant attractif en termes de conditions salariales et de stabilité de l'emploi.

Nous proposons que ce fonds finance une proportion du salaire des employés associatifs, permettant aux structures de mieux absorber les coûts liés à la gestion salariale. Un financement public à hauteur de 50 % des salaires pourrait être envisagé pour les associations remplissant les critères, afin de les soutenir tout en encourageant l'emploi durable dans ce secteur. Cet amendement vise ainsi à donner aux associations les moyens de poursuivre et de développer leurs activités tout en assurant un financement plus juste et durable des emplois qu'elles génèrent. Il répond à la nécessité de soutenir un secteur qui, en dépit de son importance pour la société, souffre de contraintes financières croissantes, tout en promouvant un modèle de développement basé sur la solidarité et l'intérêt général.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer 3 millions d'euros en AE et en CP de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative vers un nouveau programme intitulé « Création d'un fonds public de soutien à l'emploi associatif ».